

PRESENTATION

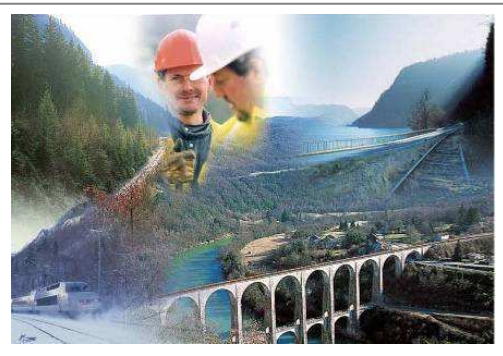
Début 2007 les premières équipes arrivent pour la réalisation de la ligne TGV du haut-Bugey « Bourg en Bresse – Bellegarde sur Valserine ».

Il s'agit de moderniser 65 Kms de ligne existante pour le passage du TGV.

Ce tracé raccourcira le temps de trajet entre Paris et Genève de 20 minutes.

Le projet est découpé en trois lots dont le lot 2, de Bolozon-gare à Montréal-la-Cluse, impactant directement la commune de Nurieux-Volognat.

Les installations principales du lot 2 se trouvent à l'hôtel de la gare de Nurieux-Volognat.

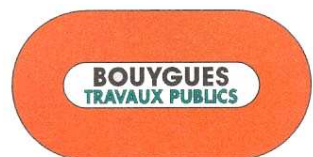


LES ACTEURS

Le maître d'ouvrage est Réseau Ferré de France (RFF)

Le maître d'œuvre est un groupement SNCF / SYSTRA

Les titulaires des travaux du lot 2 sont :



Sous traitants principaux :



LES ENJEUX

1 - L'environnement

Les travaux se réalisent dans un souci de protection de l'environnement et plus particulièrement des ressources en eau. La région du Haut Bugey est en effet concernée par de nombreux cheminements d'eau potable alimentant directement les captages. A cet effet sont prévus un suivi des captages, des bassins de récupération d'eau en sortie des tunnels pour décantation avant rejet.

L'eau des bassins est analysée chaque jour afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes mis en œuvre.

2 - La mise en service

La ligne TGV doit être en service courant 2009. Pour y arriver nos équipes doivent achever les travaux courant 2008.

LES TRAVAUX

Afin de rendre la ligne accessible au TGV, les travaux suivants sont mis en œuvre :

- Démolition de l'usine de ventilation en tête du tunnel de Mornay.
- Création de bacs de décantation en sortie de tunnel.
- Mise au gabarit de 3 tunnels (Mornay, Bolozon 1 et Bolozon 2).
- Reprise des ponts existants.
- Création de murs anti-bruit à Nurieux.
- Création de nouveaux quais de gare à Cize - Bolozon et Nurieux.
- Protection des falaises.
- Terrassements pour mise à niveau de la voie.



NURIEUX - VOLOGNAT

BERTHIAND, CREPIAT, MORNAY, VERS

SITE INTERNET : www.nurieux-volognat.fr

Le Mot du Maire...

Madame, Monsieur,

Votre conseil municipal a voté à l'unanimité, dans sa séance du 5 mars 2007, le budget préparé par la commission des finances.

Le budget général s'équilibre, en dépenses et en recettes, à un montant de 876 000 € en fonctionnement, et à un montant de 733 603 € pour l'investissement.

Le budget eau et assainissement représente 153 190 € en fonctionnement et 1 064 110 € en investissement.

Pour cette année seront réalisées les opérations principales suivantes :

- Construction de la station d'épuration. Les travaux doivent débuter au printemps pour une mise en service début 2008.

- Rénovation du chauffage de l'église de Volognat.

- Extension du groupe scolaire, le maître d'œuvre a été choisi, les besoins identifiés. Pour une disponibilité à la rentrée 2008, cette année sera consacrée aux études du permis de construire, consultation des entreprises.

- Extension du cimetière de Nurieux, son aménagement sera engagé cette année, l'alimentation en eau a été réalisée début 2007.

En parallèle, les différentes études en vue de l'aménagement d'un rond point à l'entrée Est de Nurieux sont menées avec la DDE et RFF, l'objet étant de desservir la gare TGV, la zone artisanale future et de ralentir la circulation dans la traversée de Nurieux.

D'autres travaux seront réalisés, comme ceux résultant de la mise en valeur du petit patrimoine, suite du programme dans lequel était inscrite la rénovation de la fontaine et du monument aux morts de Mornay.

Votre conseil municipal n'a pas souhaité modifier les taux des taxes applicables, seule l'évolution des bases ou les éventuelles augmentations des autres collectivités pourraient faire progresser les impôts des ménages.

Vous trouverez dans cette édition les informations transmises par les entreprises en charge des travaux de la ligne TGV. Malgré quelques perturbations qui restent supportables, je tiens à souligner les efforts qui sont faits par les intervenants afin de perturber le moins possible la vie du village et de ses habitants ainsi que les excellents rapports qui se sont instaurés avec les entreprises du chantier.

Je terminerai en vous informant que lors de son Assemblée Générale du 24 mars 2007, le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain a validé la décision du bureau de procéder à la mise en œuvre d'une consultation pour une délégation de service public en vue de la déserte en gaz naturel, ce qui permet d'envisager un raccordement au réseau de gaz naturel existant, courant 2009. Soyons patients !

Restant à l'écoute de chacun d'entre vous.

Cordialement.

Le Maire, Michel GENOUX.

SOMMAIRE



LE MOT DU MAIRE	
INFOS MAIRIE	
INFOS PRATIQUES	
INFOS CHANTIER LIGNE TGV	

INFOS MAIRIE

HORAIRES MAIRIE

LUNDI	13H00 - 16H00
MARDI	09H30 - 12H00
MERCREDI	16H00 - 19H00
JEUDI	13H00 - 16H00
VENDREDI	13H00 - 16H00

Permanences du Maire : lundi après-midi et jeudi matin sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de Mairie

☎ 04.74.76.00.64 Fax 04.74.76.16.70
E-mail: nurieux.volognat@wanadoo.fr

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le prochain relevé des compteurs d'eau se fera du 4 au 25 juin 2007.

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

Toute la population de la Commune, et particulièrement les enfants, sont invités à se rassembler le mardi 8 mai à 11 heures devant le monument aux morts situé dans le cimetière de Volognat, pour la commémoration de la victoire de la seconde guerre mondiale.

A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la Mairie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS BERTHIAND

Rue de la Courbe ☎ : 04.74.76.52.87
01580 IZERNORE Fax : 04.74.76.52.73

DECHETTERIE ☎ : 04.74.49.12.27
Z I Sur Champagne
01580 IZERNORE

- **HIVER**
du dernier dimanche d'octobre au dernier dimanche de mars
du lundi au jeudi 14 h 00 * 17 h 30
vendredi et samedi 09 h 00 * 12 h 00
14 h 00 * 17 h 30
- **ETE**
du dernier dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre
du lundi au jeudi 14 h 00 * 19 h 30
vendredi et samedi 09 h 00 * 12 h 00
14 h 00 * 19 h 30

RAMASSAGE TEXTILES USAGES

Le ramassage de textiles, chaussures et radiographies usagés par l'association Tremplin est prévu le :

Lundi 24 septembre 2007
de 8h00 à 17h00.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE RENOUVELLEMENT OU 1^{ère} DEMANDE

PIECES A FOURNIR :

Présence de l'intéressé pour la prise d'empreinte en mairie

- 2 photos d'identité de moins de 6 mois, de face, identiques 35 x 45mm (couleur ou noir et blanc).
- Une copie intégrale de l'acte de naissance.
- Pour un renouvellement, l'ancienne carte d'identité, si besoin déclaration de perte délivrée en mairie, déclaration de vol délivrée en gendarmerie.
- Un justificatif de domicile récent à son nom.

Document prouvant la nationalité française pour les demandeurs nés à l'étranger ou nés de parents étrangers.

Pour les personnes hébergées :

- un justificatif de domicile, un justificatif d'identité au nom de l'hébergeant, accompagné d'une attestation certifiant que le demandeur habite chez lui depuis plus de trois mois.

Pour un mineur :

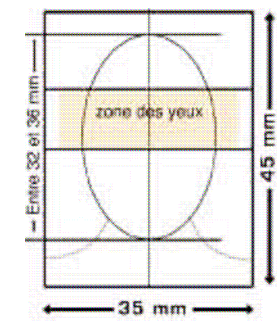
- En cas de divorce : jugement de la garde des enfants ou déclaration conjointe des 2 parents.
- Garde alternée : fournir l'attestation de l'autre parent et justificatif de domicile.
- Le parent exerçant l'autorité parentale doit compléter et signer "l'autorisation du représentant légal" qui figure dans le formulaire de demande.



INFOS PRATIQUES

PASSEPORT ELECTRONIQUE, RENOUELLEMENT OU 1^{ère} DEMANDE

- Un mineur doit désormais posséder son propre passeport, la demande doit être présentée par le parent exerçant l'autorité parentale.
- Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal.
- A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.



PIECES A FOURNIR

- Un justificatif de domicile récent à son nom.
 - 2 photos d'identité de moins de 6 mois, identiques 35 x 45 mm, de face, neutre, tête nue et en couleur.
 - **Timbre fiscal** : se le procurer dans un bureau de tabac ou au centre des impôts, 60 € pour une personne majeure, 30 € pour une personne de 15 à 18 ans et **Gratuit** pour un mineur.
 - Acte de naissance : **copie intégrale et en original**, (personnes nées à l'étranger faire la demande au Ministère des Affaires Etrangères - service Etat Civil 11, rue de la Maison-Blanche / 44 941 NANTES Cedex 09).
 - Pour un renouvellement, l'ancien passeport, si besoin déclaration de vol délivrée en gendarmerie, déclaration de perte délivrée en mairie.
- Document en original prouvant la nationalité française pour les demandeurs nés à l'étranger ou nés de parents étrangers.

Pour un mineur :

- En cas de divorce : jugement de la garde des enfants ou déclaration conjointe des 2 parents.
- Garde alternée : fournir l'attestation de l'autre parent et justificatif de domicile.
- Le parent exerçant l'autorité parentale doit compléter et signer "l'autorisation du représentant légal" qui figure dans le formulaire de demande.
- Pièce d'identité du représentant légal.

DEVELOPPEMENT ACCUEIL PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES

Le Conseil Général de l'Ain nous informe que la Circonscription d'Action Sociale de Nantua a débuté une étude concernant :

- le recensement des familles susceptibles d'être candidates à l'accueil familial,
- le recensement des personnes âgées ou handicapées désirant être accueillies.

Notre commune est concernée par cette étude.

Si vous vous sentez concernés par cette action, les deux fiches intitulées :

- candidature accueil familial personnes âgées, personnes handicapées,
- personnes âgées ou handicapées recherchant famille d'accueil.

sont disponibles en mairie jusqu'à la mi-septembre 2007.



AGENDA 1^{ER} SEMESTRE 2007

13 AVRIL : TOURNOI DE BELOTE

Organisé par le F.C.N.V

22 AVRIL : BOURSE AUX LIVRES

Organisée par le Sou des Ecoles

9 MAI : DON DE SANG

Salle des Fêtes

12 MAI : MARCHE AUX FLEURS

Organisé par le Sou des Ecoles

26 MAI : CONCOURS DE BOULES

Organisé par le F.C.N.V

2 JUIN : VENTE DE GALETTES

Organisée par le Sou des Ecoles

8 JUIN : ASSEMBLEE GENERALE

Organisée par le F.C.N.V

9 JUIN : CONCOURS DE BOULES

Organisé par les Vétérans du F.C.N.V

16 JUIN : KERMESE DES ECOLES

Organisée par le Sou des Ecoles

23 JUIN : TENNIS-BALLON

Organisé par les Vétérans du F.C.N.V